

COPIE

Aux Directrices et Directeurs des
établissements scolaires vaudois

Réf. : DC/fp

Lausanne, le 17 septembre 2009

Vente du Mimosa par les élèves

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

Comme chaque année depuis plus de 60 ans, la Fondation jeunesse de la Société pédagogique vaudoise (SPV) souhaite organiser, dans les écoles de notre Canton, la vente du Mimosa afin d'alimenter financièrement son Fonds de solidarité.

Ce Fonds a pour but d'apporter une aide financière ponctuelle à des enfants ou adolescents domiciliés dans le Canton de Vaud et issus de familles à revenus modestes.

Je vous informe que j'ai autorisé la conduite de cette action, prévue pour la fin du mois de janvier dans nos établissements, aux conditions suivantes :

1. les enseignant-e-s participent sur une base strictement volontaire ;
2. les parents peuvent s'opposer à la participation de leur enfant ;
3. la vente se fera, en principe, hors du temps d'école. En tout état de cause elle ne pourra empiéter sur le temps scolaire de plus de deux périodes au maximum.

Par ailleurs, la Fondation recommande de ne pas envoyer les enfants faire du porte à porte. Je vous confirme que les élèves ne sont pas autorisés à effectuer ce type de démarchage.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes sentiments distingués.


Daniel Christen

Copie à

- Fondation jeunesse, SPV, ch. des Allinges 2, 1006 Lausanne